

Lettre de M. Henry Serre - Saugelin.  
Page 1, col 1.



PRIX DE L'ABONNEMENT.

LYON :  
Un an, 44 fr.; six mois, 23 fr.; trois mois, 12 fr.  
Départements :  
Un an, 52 fr.; six mois, 27 fr.; trois mois, 14 fr.

# LA GAZETTE DE LYON

UNION NATIONALE.

Religion et Patrie.

## LYON.

Paris, 8 septembre 1852.

Un journal de Vienne publie les renseignements suivants sur les projets de mariage dont il a été question :

« Je viens d'apprendre que ce mariage a réellement été renvoyé et pour diverses causes. La princesse Caroline, qui a beaucoup grandi, est d'une constitution délicate, ce qui fait craindre les suites d'un mariage précoce; car la princesse n'a pas encore dix-neuf ans, et l'un des plus célèbres professeurs de la Faculté de médecine de Heidelberg a conseillé au prince Wasa de ne pas marier sa fille avant qu'elle ait atteint sa vingtième année. Puis la princesse Wasa, mère de la fiancée, souffre d'une maladie qui dure depuis plusieurs années et nécessite une opération chirurgicale qui, si elle n'a pas déjà eu lieu, se fera prochainement. La convalescence de la princesse pourrait se faire longtemps attendre, et les convenances exigent que le mariage projeté soit renvoyé. »

Les éditeurs Sagnier et Bray ont mis en vente aujourd'hui une nouvelle édition du discours prononcé à Toulouse par le R. P. Lacordaire, pour la translation du chef de Saint-Thomas-d'Aquin. Cette édition diffère notablement, par l'esprit et l'ordre du texte, de l'édition publiée à Toulouse. Le R. P. Lacordaire s'est plaint, dit-on, du peu d'exactitude avec laquelle ses paroles ont été reproduites par les éditeurs de Toulouse. Il est à regretter que l'illustre prédicateur n'ait pas protesté plus tôt contre les paroles qui lui étaient prêtées, ses admirateurs et ses amis n'auraient pas eu le regret de relever, dans ce discours, des assertions ou exagérations ou inexactes. Dans la nouvelle édition qui vient de paraître, les passages sur l'avènement de la paix universelle, ceux contre les fils de nos familles historiques, ont été gravement et heureusement modifiés, de manière à rendre la pensée du R. P. Lacordaire plus équitable pour les hommes qui portent les beaux noms de notre histoire. La péroraison du discours est entièrement changée et contient sur notre siècle les éloquentes paroles qui suivent :

« O Thomas! quand, pour la première fois, vous apparûtes au monde dans votre berceau, ce fut le siècle de saint Louis qui vint à votre rencontre et qui vous reçut. Aujourd'hui, le siècle qui se presse autour de vous ne pourrait pas vous dire son nom, car il n'en a point encore. Mélange étouffant d'infortunes et de gloire, de décadence et de jeunesse, d'ignorance et de lumière, d'égoïsme et de dévouement, il ne sait quel est le terme où il marche, ni le dessin qui le conduit. Va-t-il, tout chargé de ruines et incapable de reconstruire, aux gémonies de l'histoire? Ou bien, poussé par une main généreuse, qui, tantôt l'abandonne, tantôt le retient, va-t-il, d'expérience en expérience, au repos d'une longue virilité? Il ne le sait pas. Mais ce qui me rassure, c'est que je le vois près de vous, et que votre nom, un moment obscurci, lui apparaît de nouveau, avec l'aurore du génie dans la sainteté. Ah! ne méprisez pas ses instincts et ses efforts. Ouvrez-lui les mystères de cette doctrine où, lors même que vous n'avez pas prévu, vous avez encore tout dit, et que, fortifié par elle, ce siècle plein d'espérance et de douleurs puisse, avant de clore sa course, rendre au siècle qui le suivra la parole où s'exprime tout le but du christianisme dont vous êtes le premier maître : Gloire au ciel, paix à la terre! Gloire à Dieu, paix aux hommes! »

Les collèges de l'Etat n'ont pas de bonheur en Belgique. Vous avez vu qu'il a fallu suspendre un professeur qui lisait à ses élèves des extraits d'un pamphlet de M. Victor Hugo. A Gand, l'évêque de cette ville vient de publier une lettre circulaire pour signaler sept ou huit hérésies formelles dans les cahiers du professeur de philosophie de cette université.

At. de St-CÉRON.

On lit dans la correspondance ministérielle de M. Havas :

Paris, 10 septembre.

« Les lettres de Constantinople du 25 août, disent que le différend qui s'était élevé entre l'ambassadeur britannique et la Porte-Ottomane, au sujet de la frégate *Modest*, est terminé. Il y a eu un malentendu et les explications données ont paru suffisantes, car la *Modest* est entrée à Constantinople. »

« Le vapeur *Franklin* est arrivé au Havre avec des nouvelles de New-York, sous la date du 28 août dernier. »

« Le trait le plus saillant des nouvelles reçues par ce bâtiment, est la capture de Guadaluara (Mexique) par des insurgés. Des arrestations nouvelles avaient été opérées à la Havane. »

« Le choléra continuait encore à faire d'affreux ravages à Varsovie, le 27 août, 3,000 personnes sont mortes jusqu'ici dans les hôpitaux seulement. On évalue à 200,000 le nombre des individus décédés dans toute l'étendue du royaume, mais ce nombre est évidemment exagéré. On transporte les corps au cimetière sur des chariots, des voitures, etc., etc., et des sapeurs ont reçu l'ordre de se rendre au cimetière des israélites pour y creuser des fosses. Les israélites ont surtout beaucoup souffert, 1,602 sont morts du 8 au 22. »

« Les journaux de Londres sont fort insignifiants et ne donnent aucune nouvelle politique. Dans la journée du 8, il y a eu seulement à la Banque d'Angleterre une réunion générale d'actionnaires pour élire un directeur en remplacement de sir John Henry Pelly, baronnet, décédé. Le fauteuil était occupé par Thomson Hankey, jun., esq.; les scrutateurs ont été nommés et ont fait, à l'unanimité, un rapport favorable à John Oliver Hanson, esq., qui a été élu. »

« On avait mis en doute l'existence d'une note adressée à la Diète germanique, concernant la polémique outrageante pour notre gouvernement de certains journaux allemands. Des lettres de Francfort, en date du 9 septembre, confirment au contraire la nouvelle en ces termes : « Le ministre de France auprès de la Confédération germanique a adressé une note énergique à la Diète, dans laquelle il se plaint vivement des attaques dirigées par les journaux de l'Allemagne du midi contre le prince Louis-Napoléon. La note a été renvoyée à la commission spéciale de la presse. »

Paris, 10 septembre.

Nous avons mentionné hier matin comme un bruit auquel nous n'ajoutions aucun crédit, la nouvelle que la Banque de France serait sur le point de réduire le taux d'intérêt de l'escompte de 3 0/0 à 2 1/2 0/0.

Le bruit avait pris hier soir plus de consistance, et l'on prétendait que la question avait été discutée hier dans la séance hebdomadaire du conseil de la Banque.

Cependant, comme le *Moniteur* ne porte aucun avis relatif à cette mesure, il y a tout lieu de croire que la nouvelle n'avait aucun fondement, ou que le conseil de la Banque a repoussé la proposition. On se rappelle, en effet, la résistance que quelques-uns des membres influents ont opposée à la proposition de réduire une première fois le taux de l'intérêt à 3 0/0. Cependant le gouvernement offrirait, comme compensation à la Banque, de lui renouveler immédiatement son privilège sans attendre qu'il fut expiré. Mais comme aujourd'hui on ne peut pas offrir cette compensation à la Banque, il est naturel qu'elle s'oppose à une réduction d'intérêt qui nécessiterait une masse de transactions considérables pour produire les mêmes bénéfices aux actionnaires de la Banque.

Ce n'est pas moins un symptôme très favorable que le bruit de la réduction du taux de l'escompte à 2 1/2 0/0 par an, ait pu prendre de la consistance, car c'est une preuve du développement considérable que les affaires ont pris depuis quelque temps et de l'abaissement général du taux d'intérêt. Les banquiers obtiennent facilement de l'argent à 2 et même à 1 1/2 0/0 sur leur signature, et il semblerait naturel que la Banque de France ne prit pas plus de 2 1/2 0/0 pour ses bordereaux d'escompte. Elle exige toujours 3 signatures sur les effets. Son comité d'escompte se montre sévère et n'admet jamais que le papier le mieux garanti soit par le corps du billet, soit par les endos.

Elle n'a donc pas lieu de demander un taux de 3 p. 0/0 lorsque l'argent ne vaut en réalité que 2 p. 0/0 sur la place.

Ainsi quoique nous ne nous attendions guère à voir la Banque abaisser immédiatement son escompte, nous sommes persuadés qu'il ne se passera pas longtemps avant qu'elle soit forcée de céder à la nécessité en réduisant le taux à 2 1/2 p. 0/0. Le mouvement général des affaires l'y entraînera irrésistiblement et la forcera à abandonner son système d'immobilité permanente.

LEJOLIVET.

Le duché de Parme vient d'accéder aux propositions de l'Autriche sur une union commerciale et douanière avec cette puissance.

Le cabinet de Vienne est en négociations actives auprès du cabinet de Naples, pour obtenir également l'accession des Deux Siciles.

LEJOLIVET.

On lit dans le *Morning Chronicle* du 8 septembre :

« Le procès intenté à M. et à Mme Poitevin et à M. Simpson, propriétaire de Cremorne-Gardens, par M. Thomas, secrétaire de la Société royale pour empêcher les actes de cruauté contre les animaux, est entré hier dans une nouvelle phase. »

« M. Thomas soutient la plainte devant M. Arnold, magistrat; et M. Lewis plaide pour les défenseurs. Jamais l'audience n'avait été plus suivie. Il y avait foule. Les deux poneys que l'on prétend avoir été torturés ont été amenés par M. Simpson, caparotés comme ils le sont d'ordinaire pour les ascensions, afin que le magistrat puisse juger les choses par ses yeux. Ces charmants animaux sont tellement dociles, qu'ils se prêtent volontiers à tous les apprêts de leur ascension, présentent les jambes aux bandages, etc. Ils ont surtout une prédilection marquée pour Mme Poitevin, qu'ils suivent comme des chiens, et ils fouillent dans ses poches pour y chercher des friandises. »

« M. Lewis fait apporter un modèle du ballon et de la nacelle, afin que le magistrat prenne une connaissance approfondie de la manière dont tout est ordonné dans ces ascensions. »

« Plusieurs voix : Elevez plus haut le modèle! plus haut! »

« M. Arnold. — Dans quel état est le ballon lorsqu'on attache le cheval? Est-il déjà gonflé? »

M. Harry Dawes, témoin à charge. — Il est gonflé, et le poney est soutenu au-dessous par une sangle passée sous le ventre.

« M. Arnold. — Qu'en résulte-t-il? »

« Le témoin Dawes. — La compression du viscère abdominal, la congestion des vaisseaux sanguins au train de derrière, l'épanchement dans le péritoine, et de grandes souffrances pour l'animal. »

« M. Arnold. — Quels sont les symptômes qui se sont produits? »

« Le témoin. — Une forte transpiration et la prostration des forces, par suite d'une souffrance prolongée. De plus, le cheval peut souffrir d'une irritation nerveuse et d'une terreur mentale tout aussi bien que le pourrait faire un chrétien. (On rit.) On se sert souvent de sangles pour les chevaux, mais jamais en empêchant les pieds de l'animal de toucher terre. »

« J'ajoute que les perturbations momentanées que j'ai signalées dans tout le système de l'animal pendant l'ascension, venant à cesser, l'animal retrouve sa santé. Ses organes, comprimés et lésés pendant l'ascension, reprennent, après, leur état normal. »

« M. Arnold. — Les yeux de l'animal sont-ils bandés lorsqu'on lui fait l'ascension? »

« Le témoin. — Nullement. »

« Le sergent de police Underhill, témoin à décharge. — Je me trouvais à Wimbledon au moment où la dernière descente a eu lieu. J'ai palpé le cheval. Il avait très chaud; la sueur coulait de ses épaules; mais il était très calme; ses yeux étaient animés, mais sans expression de frayeur. Il avait tout-à-fait l'air d'un cheval qui vient de faire une longue course. Lorsqu'il a été débarrassé de ses sangles, M. Poitevin a sauté en selle, et il est parti au galop. »

« M. Lewis, avocat des défenseurs, se lève et dit : Beaucoup de bruit pour peu de choses; ainsi peut se résumer le procès actuel. L'acte du Parlement qui parle de cruautés exercées sur un animal n'a pas prévu le cas d'une simple suspension, mais bien celui de brutalités, de violences, de coups, de mauvais traitements, de tortures enfin. Que signale-t-on ici? La pression momentanée du viscère abdominal et la congestion de quelques vaisseaux sanguins. Il faut croire que pour l'animal la souffrance n'est pas très vive, puisqu'il se laisse tranquillement attacher pour l'ascension et qu'il demeure impassible. Avant que M. Poitevin fit en France une ascension de cette nature dans le Champ-de-Mars, le gouvernement français avait chargé un commissaire d'examiner s'il n'y avait pas de cruauté dans cette représentation. Le cheval fut assujéti pendant quatorze heures avec une sangle. On lui présenta de la nourriture qu'il prit dans cette position. Il fut alors constaté qu'il n'y avait pas de cruauté, et cent cinquante ascensions se succédèrent. Si l'on voulait pousser les choses très loin, il faudrait comprendre dans le catalogue des martyrs les fées et les anges qui traversent nos théâtres, suspendus bien moins commodément que les poneys de M. Poitevin. (Hilarité générale.) »

« M. Arnold. — Je ne crois pas que ces être gracieux soient compris dans l'acte du Parlement. (Nouvelle hilarité.) »

« M. Lewis. — Pardon. Tous les animaux domestiques, ou familiers sont protégés par ledit acte, et comme les dames sont familières dans toute l'acceptation du mot (ou lit), elles peuvent bien réclamer le bénéfice de l'acte du Parlement. (On rit.) »

« Simpson, d'après l'approbation donnée par le gouvernement français à ces ascensions, a dû croire qu'il n'encourrait aucun reproche de cruauté en se prêtant à ces sortes de représentations. Il ne faut, d'ailleurs, que voir l'état de santé des chevaux après l'ascension pour acquiescer à la conviction qu'ils ne sont pas victimes d'un traitement barbare. (On rit.) »

« M. Poitevin (prévenu par le magistrat qu'aux

termes de la législation anglaise, il serait passible de trois mois d'emprisonnement si la culpabilité était prouvée) dit qu'il a vu de ses chevaux depuis trois ans et l'autre depuis cinq ans. L'un a fait cent et l'autre cent cinquante ascensions. Après la descente, ils mangent ordinairement avec plaisir. Mon opinion personnelle, dit-il, est que l'animal ne doit pas souffrir du tout. J'ai dit à M. Simpson que j'avais été autorisé par des puissances étrangères à donner des représentations de cette nature, et que le propriétaire d'un autre établissement de Londres m'avait écrit que la société royale, pour empêcher les actes de cruauté contre les animaux, y avait donné sa sanction. »

« M. Thomas. — Il n'en est rien. »

« M. Poitevin. — Mon cheval, que je ne frappe jamais de la cravache, n'éprouve aucun mal à la suite de ces ascensions. On a de lui le plus grand soin. Il n'a pas l'air fatigué ni souffrant quand nous touchons à terre, et la première chose qu'il fait, c'est de manger avec appétit. »

« M. Thomas. — Dans l'une des précédentes ascensions, le cheval n'a-t-il pas rendu du sang par les naseaux? »

« M. Poitevin. — Oui, mais cela ne l'a pas empêché de manger tout de suite après. Cela tenait d'ailleurs à la grande hauteur à laquelle le ballon était parvenu cette fois. Quant à la transpiration abondante du cheval, elle tient au plus ou moins de rapidité de la descente. »

« M. Arnold. — Ecrivez-vous la même chose? êtes-vous en transpiration abondante dans ce même cas? »

« M. Poitevin. — Non. »

« M. Arnold. — Sergent de police Underhill, allez visiter les chevaux dans la cour et venez me dire si les bandages qui les entourent les ont échauffés ou non depuis qu'on les a amenés ici. »

« Le sergent Underhill sort, et, rentrant quelques moments après, il déclare qu'il vient de palper les chevaux, qui sont en très bon état et n'ont pas trop chaud. »

« Mme Poitevin confirme les déclarations de son mari. On entend d'autres témoins. »

« M. Arnold. — Je rendrai mon jugement le jour où j'aurai pu achever d'examiner soigneusement les pièces volumineuses qui m'ont été soumises. Les parties en seront prévenues à domicile. Toutefois je dois faire observer qu'il surgit une question que M. Lewis n'a pas cru devoir soulever, c'est celle d'un cheval placé dans une position périlleuse, et privé, même par sa position, des moyens de s'aider et de se secourir lui-même. La question ne serait pas douteuse s'il s'agissait d'un être raisonnable. Qu'un homme, par exemple, mette un enfant dans une position telle que cet enfant, au moment du danger, ne puisse pas s'aider lui-même, ne serait-ce pas là un acte réel de cruauté? Ce, qu'il faut savoir en cette occasion, c'est si un cheval, enveloppé comme il l'est, dans le cas où il arriverait un accident, ne serait pas mis en pièces. »

« M. Lewis. — Il n'est pas possible de prévoir tous les accidents. Je réponds que la loi ne parle que de ce qui existe réellement et non de ce qui peut être. »

« M. Arnold. — Je répète que l'on peut bien se demander s'il n'est pas cruel de mettre un animal dans une position dangereuse, en le privant de tous les moyens de se secourir et de s'en tirer? »

« Le jugement est ajourné sans jour fixe. »

ÉTATS ROMAINS, Rome, 2 septembre. — Nous sommes autorisés à démentir comme entièrement dénuée de fondement l'assertion avancée par plusieurs journaux que de fâcheux symptômes de démoralisation se sont développés dans les troupes papales : que 62 hommes au bataillon de chasseurs, en garnison à Velletri, auraient déserté, ainsi que 21 gendarmes de Castellano. Quant à ces derniers, le bruit est d'autant plus faux, que la totalité des gendarmes de Castellano, ne s'est jamais élevé à ce nombre.

M. le marquis De La Rochejaquelein adresse la lettre suivante à l'Assemblée nationale :

Monsieur,

Vous avez eu sans doute les meilleurs motifs pour m'attribuer la rédaction de l'adresse du conseil général des Deux-Sèvres, et pour la donner dans votre journal en la faisant suivre, par exception, des deux seules signatures du président et du vice-président de ce conseil. Vous vous êtes trompé. L'adresse a été proposée par M. le général Allard, qui représente le canton de Parthenay, elle a été signée de tous les membres présents, et parmi eux nous étions quatre anciens représentants de l'Assemblée législative.

Notre situation personnelle nous a moins préoccupés que le désir d'union dans le conseil, et nous avons pu nous apercevoir que l'Assemblée législative n'avait pas laissé de regrets.

Le *Mémorial des Deux-Sèvres* vous a fourni vos renseignements; je ne comprends pas pourquoi vous ne lui avez emprunté qu'une partie des faits et une partie des signatures. Ne croyez pas, monsieur, que je vous écrive pour retirer la mienne, mais je tiens à rétablir la vérité, car vos insinuations, pour être habiles, n'en sont pas moins fort claires. Je n'ai dit nulle part et à qui que ce soit que j'avais abjuré mes convictions; j'en appelle à tous les membres

du conseil général qui, pour la plupart, ne les partagent pas.

Le prince Louis-Napoléon en me faisant l'honneur de me nommer président, savait très-bien que je ne renierais jamais mes principes; il savait aussi que j'avais protesté contre le coup d'Etat du 2 décembre. Je le lui avais dit moi-même. Depuis lors, comme beaucoup de mes anciens collègues, j'ai pu assez apprécier les événements, l'état de la France; j'avais vu d'assez près les hommes et les partis politiques pour avoir la conviction profonde que si le coup d'Etat du 2 décembre n'avait pas eu lieu, je n'aurais certes pas eu la satisfaction du triomphe de mes opinions et que nous serions tombés inévitablement entre les mains d'une fraction rouge ou bleue qui nous eût fait un régime dont je ne regrette pas le moins du monde les douceurs.

Je n'ai pas désiré le gouvernement actuel, mais il a le double mérite à mes yeux de m'en avoir évité d'autres que je désire beaucoup moins encore; il a le mérite en s'appuyant sur la volonté nationale de faire appel à tous les gens de bien qui veulent apporter leur concours loyal et désintéressé au service de leur pays, sans leur demander l'abdication de leurs principes. Je ne pense pas qu'il se croie honore du concours des apostats.

Vous conviendrez bien, monsieur, sans en rappeler les douloureuses raisons, que j'ai non-seulement le droit, mais le désir de rester dorénavant en dehors des luttes politiques; je ne saisis pas cependant que l'on puisse me faire l'obligation d'accepter naïvement l'état d'ilot dans mon pays, et j'ai trouvé d'ailleurs dans mon département trop d'encouragements, trop d'approbation pour ne pas persévérer dans ma conduite.

Vous savez, monsieur, que de mon humble retraite je ne pourrais pas entrer en discussion avec vous; je n'aurais pas le dernier mot. Un grand magistrat disait: « Donnez-moi deux lignes de l'écriture d'un honnête homme, et je me charge de le faire pendre. » Vous ne manquez certainement pas la bonne occasion que je pourrais vous en fournir; c'est assez de m'y exposer une fois.

Je suis convaincu que je n'ai pas besoin de réclamer comme un droit l'insertion de cette lettre dans votre plus prochain numéro.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé: MARQUIS DE LA ROCHEAQUELAIN

6 septembre 1852.

Château de Clisson, Bressuire (Deux-Sèvres)

Lettre du premier Concile national de Baltimore, à MM. les présidents et directeurs de la Propagation de la Foi, à Lyon et à Paris.

Baltimore, 20 mai 1852.

Monsieur,

Les Pères du premier Concile national des Etats-Unis, six Archevêques et vingt-six Evêques réunis par l'autorisation et les desirs du vénérable successeur de saint Pierre, ont accueilli la prière que vous leur avez faite avec joie et reconnaissance. Ils ont décrété, par un vote d'acclamation, que la Société de la Propagation de la Foi serait établie dans tous leurs diocèses. Jaloux même de marcher sur vos traces, ils ont apprécié le mode simple, mais fécond, qui distingue de toutes les autres l'administration de votre Société.

Comment n'auraient-ils pas répondu à l'appel de votre zèle, en voyant les grandes choses que la Providence a créées autour d'eux, et dont vous avez été les principaux instruments par la charité des pauvres? Les Pères du Concile se rappellent l'époque où six Evêques gouvernaient l'Eglise des Etats-Unis, et ils comptent aujourd'hui autant d'églises métropolitaines! La hiérarchie se compose aujourd'hui de trente-trois prélats, et bientôt douze nouveaux coopérateurs seront ajoutés à ce nombre. Quel glorieux avenir nous est réservé, j'ose ou nous osons dire nous appartenir déjà! Notre œuvre de création marchant dans les proportions du passé, luttant de vitesse avec le mouvement du pays, et s'étendant jusqu'à l'Océan Pacifique, il nous est permis d'espérer et de croire qu'avant vingt-cinq ans tout au plus, la portion américaine de l'Eglise catholique comptera autant de sièges épiscopaux que les plus anciens royaumes de l'Europe.

N'est-ce pas un miracle de la Providence que l'accroissement rapide de la véritable Eglise dans cette partie du Nouveau-Monde, où les préjugés de l'erreur avaient jeté de si profondes racines, où les richesses et l'influence formaient un mur d'opposition, où la pauvreté la plus grande était qu'une partie considérable de l'Europe devait marcher vers l'Amérique du Nord, et voilà qu'il renouvelle les prodiges de l'apostolat et des missions. — Il inspire l'idée de votre société, il l'entoure de la plénitude de ses bénédictions, et présente ce fait unique dans les annales de l'Eglise, savoir, qu'un petit nombre de laïques, recevant leur première mission de la charité, deviennent, sous la protection du Saint-Siège, les pères nourriciers de toutes les missions de la catholicité. Comment ne pas s'écrier: Que vos tabernacles sont beaux, ô Dieu d'Israël! lorsque nous contemplons dans un même sanctuaire des Evêques qui, quoique séparés par une distance de plus de deux mille lieues, avaient, à la voix du Saint-Père, bravé les espaces, les fatigues, la mer et les privations, pour se consulter sur les besoins de leurs Eglises naissantes?

Nous vous prions, messieurs, de ne pas oublier

dans les objets de votre prudente charité les besoins multipliés qui naissent nécessairement, en Amérique, de ce développement extraordinaire, et de vous souvenir que nous avons à pourvoir à l'existence spirituelle et souvent corporelle de deux cent mille catholiques au moins, qui nous arrivent annuellement de l'Europe. — Il n'y a pas ici un seul diocèse dont l'organisation soit complète et qui soit capable de répondre aux demandes des fidèles. Les nouveaux sièges ne peuvent exister que par votre charité, et parmi eux nous vous recommandons d'une manière particulière ceux de l'Oregon.

Recevez, messieurs, avec l'assurance de notre considération et respect, celle de nos vœux, de nos prières et de notre union dans le saint sacrifice.

Les Pères du premier concile national de Baltimore, François PATRICE KENRICK, Archevêque de Baltimore, délégué apostolique. F. LOMME, Promoteur du concile.

CHRONIQUE

M. le préfet du Rhône vient d'adresser la circulaire suivante à MM. les maires du département:

Monsieur le maire, Je suis consulté sur la question de savoir si les maires et adjoints nommés dernièrement par l'administration doivent être ou non comptés en déduction du nombre total des conseillers à élire dans chaque commune, en égard au chiffre de sa population.

Cette question est implicitement résolue par le texte même de la loi du 7 juillet 1852, et il ressort évidemment de la combinaison des deux paragraphes 1<sup>er</sup> et 3 de l'art. 8 de ladite loi:

1<sup>o</sup> Que dans tous les cas où le maire et l'adjoint sont nommés par le préfet en dehors du conseil municipal, le nombre des conseillers doit rester le même;

2<sup>o</sup> Qu'il appartient aux électeurs de faire entrer, par leur vote, ces fonctionnaires au sein du conseil, s'ils veulent éviter à l'adjoint la position fâcheuse de n'y siéger qu'avec voix consultative.

Sans doute il serait bien que les électeurs consacrent d'une façon manifeste, lors des prochaines élections, leur respect pour les choix de l'administration et leur sympathie pour ses élus; en les appelant au sein du conseil municipal; mais vous comprendrez aussi que cette manifestation doit être spontanée de la part des électeurs, et que l'administration ne pourrait, sans se rendre coupable de violence morale à leur égard, leur imposer l'élection des fonctionnaires qu'elle-même a choisis sans leur agrément.

An résumé, monsieur le maire, comme il n'a pu être donné à mon administration, quand elle a fait ses choix, de préjuger l'intention ultérieure des électeurs vis-à-vis d'eux, il en résulte cette situation que toutes les nominations de maires et d'adjoints, accomplies jusqu'à ce jour, doivent être considérées comme faites en dehors des conseils municipaux, et qu'en conséquence, le nombre des membres à nommer dans ces assemblées ne doit pas être modifié lors des prochaines opérations. Seulement, comme je l'ai fait remarquer ci-dessus, et comme les convenances l'indiquent d'ailleurs, il appartient aux électeurs de comprendre, sur leur bulletin de liste, au nombre des candidats assignés à la commune par le chiffre de sa population, le maire et l'adjoint actuellement en fonctions.

Je verrais avec plaisir que, dans votre commune, les électeurs ont fait servir à ce louable résultat l'indépendance qui leur est assurée dans l'exercice du droit électoral.

Une autre question sera à examiner après l'élection: l'exécution de l'article 8 de la loi du 7 juillet 1852, qui permet au préfet de choisir les maires et adjoints en dehors du conseil municipal, aura probablement pour effet, dans plusieurs communes, d'introduire au sein du corps municipal des parents au degré de père, fils, frère, et des alliés au même degré.

Il importe d'être fixé sur le point de savoir si, dans ce cas, la disposition de l'art. 20 de la loi du 24 mars 1831, relative à ces sortes d'incompatibilités, continuera à recevoir son application, ou si elle est abrogée virtuellement par la disposition de la nouvelle loi ci-dessus rappelée.

La question m'a paru assez grave pour exiger l'interprétation de l'administration supérieure.

Dès que M. le ministre m'aura fait connaître sa décision, je m'empresserai de la porter à votre connaissance.

Agitez, M. le maire, l'assurance de ma considération très-distinguée. Le préfet du Rhône.

La statue de l'empereur Napoléon est arrivée à Lyon jeudi soir, à onze heures.

On s'occupe en ce moment des préparatifs nécessaires pour la monter sur son piédestal.

On lit dans l'Industrie de Saint-Etienne: Nous n'avons pas encore le programme officiel des fêtes qui seront données à Saint-Etienne, le 18 de ce mois, à l'occasion de la visite du prince-président de la République. Mais nous croyons ce programme définitivement arrêté par la commission qui avait été chargée de le rédiger.

Voici ce que nous en avons appris, d'après quelques renseignements officiels: « Il y aura, sur le parcours du prince, des mâts avec banderoles et des arcs-de-triomphe. Le devant de l'Hôtel-de-Ville sera brillamment décoré.

« De 4 heures à 8 heures, il y aura représentation gratuite au théâtre.

« A 8 heures sera donné le spectacle d'un feu d'artifice de Ruggieri, qui viendra le dresser lui-même.

« Dans la soirée, bal du prince à l'Hôtel-de-Ville, et bal champêtre à la Badouillère. »

— On lit dans le Journal de l'An: « Le prix du grain n'a pas varié mardi sur le marché de Bourg. Il s'est vendu 268 hectolitres de froment au prix moyen de 19 fr. 15 c. et 220 hectolitres de seigle à celui de 13 fr. 35 c.

« Au marché du bétail il s'est vendu des veaux jusqu'au prix de 40 à 50 fr.; il y avait peu de moutons; les vaches étaient demandées, surtout les grasses. Les acheteurs étaient nombreux et les prix plus élevés. »

Nouvelles diverses

Une dépêche télégraphique arrivée à Paris annonce que M. le général de brigade de Cotte vient de s'embarquer à Marseille, se rendant en Italie. M. le général de Cotte va prendre à Rome le commandement d'une des brigades de l'armée expéditionnaire. Il remplace M. le général de brigade Borelli, nommé général de division.

(Patrie.)

— On lit dans la correspondance Havas: « Les constructions de la grande caserne qui doit s'élever derrière l'Hôtel-de-Ville, se poursuivent avec activité. 500 ouvriers y travaillent tous les jours et ont élevé déjà la bâtisse à la hauteur du premier étage. Avant la fin de l'hiver, la couverture sera posée.

« Le bâtiment aura, de superficie, 8,247 mètres. L'immense cour ménagée à son centre, aura dans tout son pourtour une galerie à colonnes d'un bel effet, qui rappellera celle de la cour d'honneur des Invalides.

« La pierre employée dans cette construction est la plus belle qu'on ait trouvée dans nos carrières. »

« On écrit de Blois, le 10 septembre, que la statue de Descartes est enfin placée sur son piédestal. Cette opération s'est accomplie sans aucun accident. »

— On lit dans la correspondance Lejollivet: « Le service sur le chemin de fer du Havre vient d'être interrompu une seconde fois, par suite d'un nouvel éboulement qui présente à peu près les mêmes particularités que celui qui avait eu lieu récemment, avec cette heureuse différence que l'éboulement est moins considérable et que l'on espère qu'un seul jour suffira pour le débâlement de la voie. En attendant, l'administration fait transporter les voyageurs et les dépêches de Barentin à Malannay, et vice versa. Personne n'a été blessé.

« Une dépêche extraordinaire de Lisbonne annonce que S. M. la reine de Portugal vient de conférer à S. A. R. Mgr le prince-président le grand cordon de l'ordre portugais de la Tour et de l'Épée. Cette distinction n'est conférée ordinairement qu'aux têtes couronnées.

« Par décret du 24 septembre courant, il sera procédé à la rectification de la route nationale 86, de Lyon à Beaune, aux abords du pont de St-Just (Ardèche), et à la reconstruction de ce pont.

« Il part tous les jours de Paris, par les chemins de fer de Lyon et d'Orléans, pour le sud-est et le sud de la France, de véritables convois de vestes de couleur, lanternes chinoises, lampions, pièces d'artifices, drapeaux, enfin tous les objets qui composent le matériel des fêtes publiques, et qui vont figurer dans les solennités qui se préparent sur le parcours que va suivre le prince-président.

— Un journal de Metz, le Vœu national, publie le fait suivant: « Le tambour afficheur de Thionville vient de battre à son de caisse, parmi d'autres annonces, la nouvelle qui on venait de déposer à la mairie des exemplaires de la pétition demandant l'empire. »

— Le vaisseau à hélice le Napoléon vient de procéder à de nouveaux essais dont les résultats dépassent encore ceux déjà si remarquables qui avaient été constatés à sa première sortie.

Le 30 du mois dernier, le Napoléon a appareillé sous toute vapeur, ayant à bord la commission ordinaire d'armement présidée par M. Delessaux, major-général de la marine; il a d'abord été presque aux îles d'Hyères, puis il est rentré en rade de Toulon avec une vitesse de onze nœuds et huit dixièmes.

Après avoir débarqué cette commission et s'être arrêté quelque temps pour rectifier un détail de sa machine, il a pris sa course à toute vitesse en se dirigeant sur la rade d'Ajaccio. Il a ainsi parcouru une distance de 119 milles marines en 9 heures 48 minutes, ce qui fait sur toute cette traversée une vitesse moyenne de 12 nœuds et 14 centièmes.

Durant la traversée, le Napoléon n'a rencontré que du calme ou de légères brises contraires, et

pendant tout un quart les lochs ont été de 12 nœuds 8 dixièmes à 13 nœuds.

Le Napoléon, précédé déjà à Ajaccio par sa réputation de vaisseau incomparable, a été sur rade pour consolider une pièce de sa machine; il a été l'objet de nombreuses visites, dont le résultat a été de le faire encore mieux admirer.

A son départ, le lendemain, le Napoléon a rencontré, à l'entrée du golfe d'Ajaccio, une forte houle du large, accompagnée seulement d'une petite brise de sud-ouest.

Le commandant Lugeol a profité de ces circonstances, les plus défavorables aux évolutions des navires à voiles, pour suspendre l'action de la machine à vapeur du Napoléon, et l'essayer comme vaisseau à voiles.

Avec une brise très-légère, capable de faire filer un vaisseau de 3 à 4 nœuds au plus près du vent, il l'a fait plusieurs fois virer vent devant, et ces évolutions ont toujours réussi sans la moindre hésitation, en 6 ou 7 minutes, suivant la brise plus ou moins faible, de façon à placer le Napoléon au rang des vaisseaux à voiles possédant au plus haut degré la qualité de bien évoluer.

Ce résultat est d'autant plus remarquable que le Napoléon a une longueur inusitée, et qu'on pouvait craindre que son hélice, quoique déliée de sa machine, ne contrariât ses évolutions par ces petites brises.

Après ces essais à la voile, ce superbe vaisseau est revenu à la vapeur en rade des îles d'Hyères en allumant seulement la moitié de ses chaudières. A cette allure, il a obtenu 10 nœuds de vitesse en calme, et 9 nœuds 5 dixièmes en vent debout, en ne brûlant que 2,100 kilogrammes de charbon par heure, ce qui est la consommation moyenne de nos frégates de 450 chevaux.

Après s'être livré dans la journée du 2 septembre, soit à la vapeur, soit à la voile, à divers essais qui tous ont été des plus satisfaisants, le Napoléon est entré en rade de Toulon dans la nuit du 2 au 3 septembre, et il est venu, malgré les difficultés qu'offraient la nuit et les nombreux obstacles parsemés sur la rade, reprendre son poste de mouillage devant les chantiers du Mourillon.

(Toulonnais.)

— Depuis plusieurs jours, des convois de détenus politiques traversent Auxerre, escortés jusqu'à cette ville par la gendarmerie de Nevers, chaque convoi se composant de six à dix détenus, dirigé d'Auxerre sur Troyes et de là sur Clairvaux. C'est dans la prison de cette ville que ces condamnés doivent subir leur peine. On a remarqué parmi eux plusieurs des principaux chefs de l'insurrection dans la Nièvre, entre autres le fameux Guerbet, Cuisinier fils et Millelot, qui se sont acquis une si triste célébrité pendant ces malheureuses journées. On estime à quarante environ le nombre des détenus qui doivent passer par Auxerre. La gendarmerie d'Auxerre les accompagne jusqu'à Troyes.

(La Constitution de l'Yonne.)

— On lit dans le Spectateur de Dijon: « Nos lecteurs savent que la question relative à la statue de saint Bernard, est résolue depuis longtemps, et que ce beau monument doit être remplacé, non sur la petite, mais sur la principale place du faubourg qui porte le nom du grand saint, du grand homme. On s'étonnait, de toutes parts, de voir l'exécution de cette mesure si fort retardée. Nous apprenons aujourd'hui que les premiers travaux viennent d'être commencés, et il est à croire que la statue et son magnifique piédestal orneront bientôt la belle place circulaire due au talent, au zèle, au désintéressement de M. Léon Escordaire. — Tout ce qui restait dû par la Commission des monuments doit être payé à cette heure, avec le montant d'une souscription, qui a été complétée par le gouvernement.

— Les frais de translation et de pose sont à la charge de la ville, qui devient propriétaire du monument.

— Nous recevons peu de nouvelles des vignes de la côte de Beaune et de Nuits, où la récolte, quant aux vigns fins, sera généralement presque nulle; les vignes communes, où la fleur était et plus résistante et moins avancée, lors des grandes pluies du mois de juin, ont été moins maltraitées; dans certaines parties, la récolte en gamet (vin ordinaire) sera plus considérable qu'on ne l'avait cru d'abord. Nous pourrions citer tel vignoble du voisinage de Beaune qui, avant les quatre jours de pluie du mois d'août, avait l'espérance d'une récolte ordinaire, et nous ne croyons pas que ces dernières pluies l'aient beaucoup diminué.

— Le raisin, qui commençait à varier du 19 au 23 août, sous les pluies diluviennes qui ont été si préjudiciables aux moissons, doit être aujourd'hui presque noir. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que, pendant toute la durée des pluies, la température est restée constamment élevée. Le raisin, par cette raison, est moins en retard. La qualité de la vendange, pour tout ce que les terribles intempéries de la saison nous ont laissé, dépendra surtout de la température de l'automne.

— On écrit de Barcelone: « On se rappelle que dernièrement le brick

